



## ADHÉSION AU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Le Cercle National du Recyclage est une association régie par la loi de 1901 qui rassemble les collectivités (ou leurs groupements), FEDEREC, des associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle. Son action s'inscrit dans une perspective de développement durable qui prend en considération les enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à une gestion multi-filières des déchets ménagers et assimilés. Dans le cadre de la législation en vigueur et en conformité avec des principes de prévention, de partenariat et de transparence qu'ils reconnaissent, les adhérents du Cercle National du Recyclage manifestent leur volonté de contribuer à l'émergence de solutions de traitement des déchets qui privilégient le recyclage et la valorisation organique.

En accord avec les statuts de l'association, les adhérents au Cercle National du Recyclage affirment leur résolution à :

- ❖ Rechercher systématiquement la réduction à la source des déchets ;
- ❖ Encourager fermement la valorisation matière des déchets ;
- ❖ Favoriser l'utilisation de matériaux issus de la collecte sélective des déchets ;
- ❖ Valoriser les déchets dans les meilleures conditions techniques et économiques ;
- ❖ Refuser l'option de facilité du " tout-incinération " ;
- ❖ Maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés dans l'intérêt de l'utilisateur-contribuable ;
- ❖ Promouvoir la dimension citoyenne et sociale de telles actions.

Le montant annuel de l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2019, fixé au cours de l'Assemblée générale, s'élève à 4 403 €.

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,**

- ➡ **CONSENT** l'adhésion à cette association pour 2019 et les années suivantes,
- ➡ **DÉSIGNE** M. LE JAN pour représenter KERVAL au sein des diverses instances de cette association,
- ➡ **AUTORISE** le Président à régler, chaque année, la cotisation relative à cette adhésion, qui s'élève à 4 403 € HT pour 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Ploufragan le 03 juin 2019

**Le Président**  
**Thierry BURLOT**



## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 03 JUIN 2019

### Convocation du 16 MAI 2019

Nombre de membre du bureau : 14

**L'an deux mil dix-neuf le trois juin à dix-sept heures**, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'usine GENERIS de Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

| X                   | ELUS DE                            | PRESENT | ABSENT EXCUSE |
|---------------------|------------------------------------|---------|---------------|
| Thierry BURLOT      | SMITOM Launay Lantic               | X       |               |
| Claude BLANCHARD    | St Brieuc Armor Agglomération      | X       |               |
| Jean-Luc BARBO      | LAMBALLE Terre et Mer              | X       |               |
| Marie-France BOULDE | St Brieuc Armor Agglomération      | X       |               |
| Bruno BEUZIT        | St Brieuc Armor Agglomération      | X       |               |
| Jean Michel GEFFROY | SMITOM Launay Lantic               | X       |               |
| Claude LAYEC        | DINAN Agglomération                | X       |               |
| Françoise LE FUR    | St Brieuc Armor Agglomération      | X       |               |
| Christian LE MAITRE | St Brieuc Armor Agglomération      | X       |               |
| Jean Yves LOYER     | St Brieuc Armor Agglomération      | X       |               |
| Jean MEGRET         | LAMBALLE Terre et Mer              |         | X             |
| Daniel NABUCET      | LAMBALLE Terre et Mer              |         | X             |
| Gilles THOMAS       | Loudéac communauté Bretagne centre |         | X             |
| Yvon LE JAN         | Loudéac communauté Bretagne centre | X       |               |

Présents : 11

Absents : 3

Votants : 11